

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1055 20/10/1948

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 octobre 1948

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1948

Date du numéro
31 octobre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Est suspendu de ses fonctions pour acte d'indiscipline le planton 5e échelon, Ahmed Bœuh, en service à la Station intercoloniale de T. S. F., pour compter du 11 octobre 1948. L'intéressé sera traduit devant un conseil de discipline, qui se réunira dans le bureau de M. Pau. adjoint au commandant de cercle de Djibouti. le 22 octobre à 8 h. 30. Le Conseil de discipline sera ainsi composé : M. Pau. administrateur adjoint des colonies, président; M. Fidel, contrôleur principal des P. T. T., membre; Mohamed Djama, planton, 8e échelon (cercle), membre.